

INNATE PHARMA

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 884 339,70€
Siège social : 117 avenue de Luminy, 13009 Marseille
424 365 336 RCS Marseille

Rapport complémentaire du Directoire

Utilisation de la délégation consentie au Directoire par l'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2011 conformément aux articles L. 225-129-5 et R. 225-116 du Code de commerce

Chers actionnaires,

Il vous est rappelé que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Innate Pharma (la « Société ») du 29 juin 2011 a délégué, dans le cadre de sa vingt-troisième résolution, au Directoire la compétence d'émettre des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (« BSAAR 2011 ») pour une durée de 18 mois à compter de ladite assemblée. Cette assemblée a décidé que le plafond global des augmentations de capital n'excédera pas cinquante mille (50.000) euros, soit un nombre total maximum de cent mille (1 000 000) actions d'un nominal de 0,05 euros.

Conformément à l'autorisation conférée au Directoire par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 29 juin 2011 précitée, celui-ci a (i) décidé au cours de sa séance du 9 septembre 2011 d'émettre des BSAAR (ci-après les BSAAR 2011), (ii) arrêté la liste des bénéficiaires, et (iii) arrêté les caractéristiques et modalités définitives des BSAAR 2011 comme suit :

1. **Nombre maximum de BSAAR 2011 pouvant être souscrits par les bénéficiaires**: 1.000.000.
2. **Liste des bénéficiaires de BSAAR 2011** : Hervé Brailly, François Romagné, Jérôme Tiollier, Yannis Morel, Luke Voellmy, Hélène Sicard, Robert Zerbib.
3. **Forme des BSAAR 2011** : nominative pure. Inscription en compte à compter du 30 décembre 2011.
4. **Période de souscription** : du 12 septembre 2011 au 30 décembre 2011.
5. **Prix d'émission des BSAAR** : 0,05 euro par bon. Ce prix est fixé sur la base d'un rapport d'Expert en vue d'une évaluation indépendante de la valeur des BSAAR 2011.
6. **Parité d'exercice** : un BSAAR 2011 permet de recevoir, au choix de la Société, une action nouvelle ou existante de la Société (sous réserve d'ajustements).
7. **Incessibilité** des BSAAR 2011.

8. **Prix d'exercice unitaire** : 2,04 euros, soit une prime d'exercice de 31,6% par rapport au dernier cours coté de l'action de la Société le 8 septembre 2011, soit 1,55 euros, et de 32,9% par rapport au cours de référence, correspondant à la moyenne des cours de clôture de l'action de la Société pour les 20 séances de bourse précédant le 9 septembre 2011, soit 1,54 euros. Ce prix d'exercice unitaire résulte du calcul suivant : $2,27\text{€} - 10\% = 2,043$ euros arrondi à 2,04 euros.
9. **Période d'exercice** : les BSAAR 2011 souscrits pourront être exercés mensuellement et pour chaque mois entier écoulé entre la date des présentes et l'expiration d'une période de vingt-quatre (24) mois consécutifs suivant cette date, à hauteur d'un nombre de BSAAR 2011 égal à un vingt-quatrième du nombre de BSAAR 2011 représenté par ledit pourcentage (ce nombre de BSAAR 2011 étant arrondi au nombre entier inférieur), les BSAAR 2011 résultant des rompus corrélatifs étant exerçables au titre du dernier mois de la période précitée. Les titulaires de BSAAR 2011 pourront les exercer jusqu'au 9 septembre 2021 à minuit. Par exception à ce qui précède, en cas d'opération entraînant un changement de contrôle de la Société, les BSAAR 2011 pourront être exercés à tout moment et immédiatement par les titulaires à compter de la réalisation effective de ladite opération
10. **Jouissance et droits attachés aux actions nouvelles ou existantes de la Société émises sur exercice des BSAAR 2011** : les actions nouvelles ou existantes porteront jouissance courante et conféreront à leurs titulaires dès leur livraison tous les droits attachés aux actions.
11. **Possibilité pour la Société de suspendre l'exercice des BSAAR 2011** : en cas d'augmentation de capital ou d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, de fusion ou de scission ou d'autres opérations financières comportant un droit de souscription prioritaire au profit des actionnaires de la Société.
12. **Remboursement à l'initiative de la Société** : à tout moment de la période d'exercice des BSAAR 2011 et jusqu'à la fin de la période d'exercice des BSAAR 2011, au prix unitaire de 0,05 euro, si la moyenne arithmétique, calculée sur 10 jours de bourse consécutifs parmi les 20 qui précèdent l'envoi de l'avis de remboursement anticipé, des produits des cours de clôture de l'action de la Société constatés sur Euronext Paris et de la parité d'exercice en vigueur à chaque date, excède 6,12 euros, soit 300% du prix d'exercice des BSAAR 2011.

L'incidence de l'émission et de l'exercice des 1 000 000 BSAAR 2011 sur la quote-part des capitaux propres en normes françaises par action (calcul effectué sur la base des capitaux propres en normes françaises au 30 juin 2011, tels qu'ils ressortent des comptes en normes françaises au 30 juin 2011, et du nombre d'actions composant le capital social au 30 juin 2011, hors actions auto-détenues par la Société au 30 juin 2011) est la suivante:

	Quote-part des capitaux propres en normes françaises (en euros)	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant émission de 1 000 000 BSAAR	0,79	0,77
Après émission et exercice de 1 000 000 BSAAR	0,83	0,80

(1) En cas d'exercice de l'ensemble des options de souscription et d'achat d'actions exerçables ou non, d'exercice des bons de souscription d'actions, des BSAAR 2010 et de l'attribution définitive de toutes les actions gratuites des plans d'attribution gratuite d'actions portant tant sur des actions nouvelles que sur des actions existantes.

L'incidence de l'émission et de l'exercice de 1 000 000 BSAAR sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci est la suivante (calcul effectué sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 30 juin 2011) :

	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant émission de 1 000 000 BSAAR	1	0,96
Après émission et exercice de 1 000 000 BSAAR	1	0,94

(1) En cas d'exercice de l'ensemble des options de souscription et d'achat d'actions exerçables ou non, d'exercice des bons de souscription d'actions, des BSAAR 2010 et de l'attribution définitive de toutes les actions gratuites des plans d'attribution gratuite d'actions portant tant sur des actions nouvelles que sur des actions existantes.

L'incidence théorique sur la valeur boursière actuelle de l'action de la Société de l'émission et de l'exercice de 1 000 000 BSAAR, telle qu'elle résulte de la moyenne des vingt cours de bourse de clôture précédant l'émission est la suivante :

	Incidence boursière	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant émission de 1 000 000 BSAAR	1,54	1,48
Après émission de 1 000 000 BSAAR	1,50	1,44

(1) En cas d'exercice de l'ensemble des options de souscription et d'achat d'actions exerçables ou non, d'exercice des bons de souscription d'actions, des BSAAR 2010 et de l'attribution définitive de toutes les actions gratuites des plans d'attribution gratuite d'actions portant tant sur des actions nouvelles que sur des actions existantes.

Le

Directoire

Actions en circulation - base non diluée

Directoire du 9 septembre 2011 attribuant les BSAAR 2011	<u>Milliers d'euros</u>	<u>Avant le Directoire du 9 septembre 2011</u>	<u>Actions potentiellement créées par le Directoire du 9 septembre 2011</u>	<u>Potentiellement, après la décision du Directoire du 9 septembre 2011</u>
Situation nette au 30 juin 2011 :				
- Selon les normes comptables françaises	29 959	37 686 794	1 000 000	38 686 794
- Par action		0,79 €		0,77 €
Augmentation de capital (en milliers d'euros) :			2 090	
Situation nette après augmentation de capital :	32 049			38 686 794
- Par action				0,83 €

Actions en circulation - base diluée

Directoire du 9 septembre 2011 attribuant les BSAAR 2011	<u>Milliers d'euros</u>	<u>Avant le Directoire du 9 septembre 2011</u>	<u>Actions potentiellement créées par le Directoire du 9 septembre 2011</u>	<u>Potentiellement, après la décision du Directoire du 9 septembre 2011</u>
Situation nette au 30 juin 2011 :				
- Selon les normes comptables françaises	29 959	39 131 692	1 000 000	40 131 692
- Par action		0,77 €		0,75 €
Augmentation de capital (en milliers d'euros) :			2 090	
Situation nette après augmentation de capital :	32 049			40 131 692
- Par action				0,80 €